

Organisation du Développement Professionnel Continu Médical

Stéphane DAVID
Daniel SERENI
Jean-Yves ARTIGOU

1. L'ORGANISATION DU DPC⁽¹⁾ A L'AP-HP

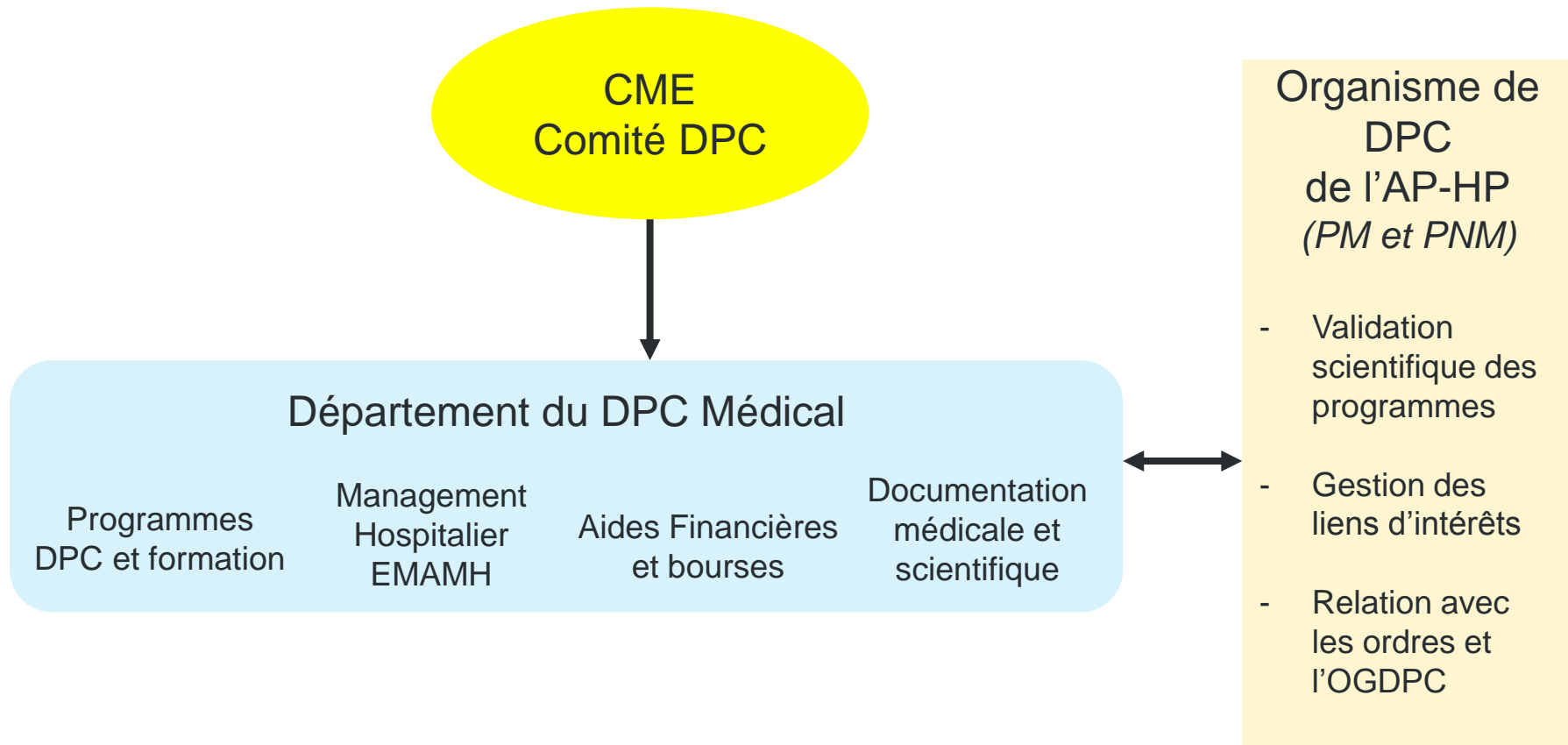
(1): Développement Professionnel Continu

L'organisation du DPC médical

L'organisation du DPC médical s'articule autour:

1. du comité du DPC (commission formation de la CME)
2. du département du DPC médical
3. de l'organisme de DPC de l'AP-HP

L'organisation du DPC médical



Deux dispositifs complémentaires

Développement professionnel continu

- Centré sur le soin
- Centré sur des priorités de santé
- Méthodes HAS
- Contenu scientifique validé

Articulation de plusieurs actions, selon des parcours spécifiques à chaque profession, spécialité ou métier.

Actions:

EPP, RMM, CREX, Formation, Simulation, Accréditation, Staff, ...

Formation continue

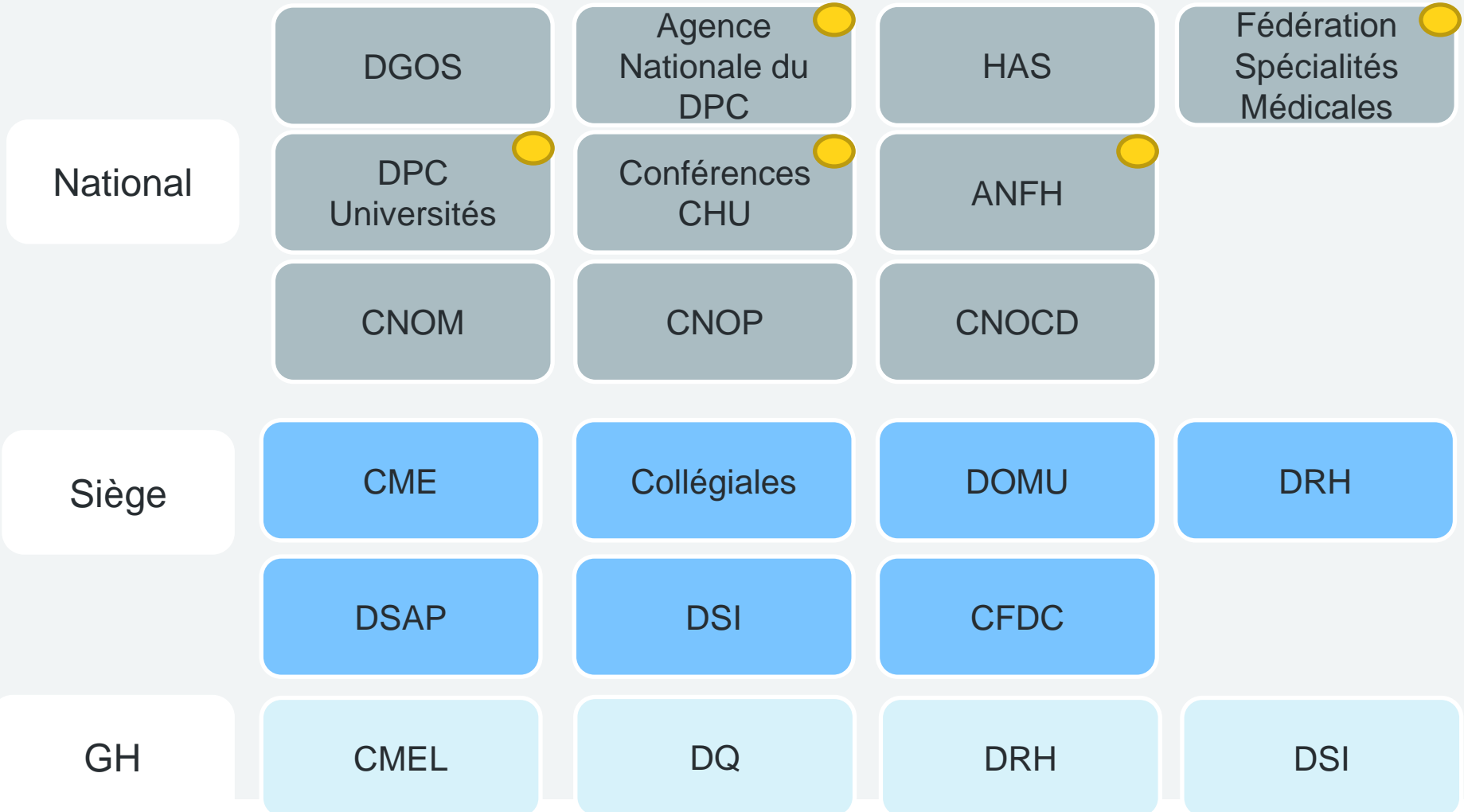
Droit / Responsabilité professionnelle, Système d'information, Anglais professionnel, Management des équipes et des unités de soins, ...

Actions de formation hors priorités nationales et/ou hors priorités de la spécialité

Actions de formation professionnelle continue au sens du code du travail qui ne correspondent pas à la définition d'un programme de DPC (=> insertion ou réinsertion professionnelle des travailleurs, promotion sociale, maintien dans l'emploi, sécurisation des parcours professionnels...)

...

Cartographie des acteurs – PILOTAGE -



L'organisation du DPC médical

1. Le comité du DPC médical a pour principales missions

1. **de définir la politique générale du DPC** des professions médicales

- organisation, orientations générales, financement, critères et modalités d'attribution d'aides financières, ...

2. **d'élaborer le plan institutionnel de DPC**

3. **d'appuyer les différentes activités du Département du DPC médical**

L'organisation du DPC médical

	Nombre de stagiaires	Nombre de sessions	Nombre de journées
Activité globale du département	7 255	800	24 825
PM AP-HP	3 420	-	18 044
PNM AP-HP	1 905	-	2 873
Professionnels hors AP-HP	1 930	172	3 908

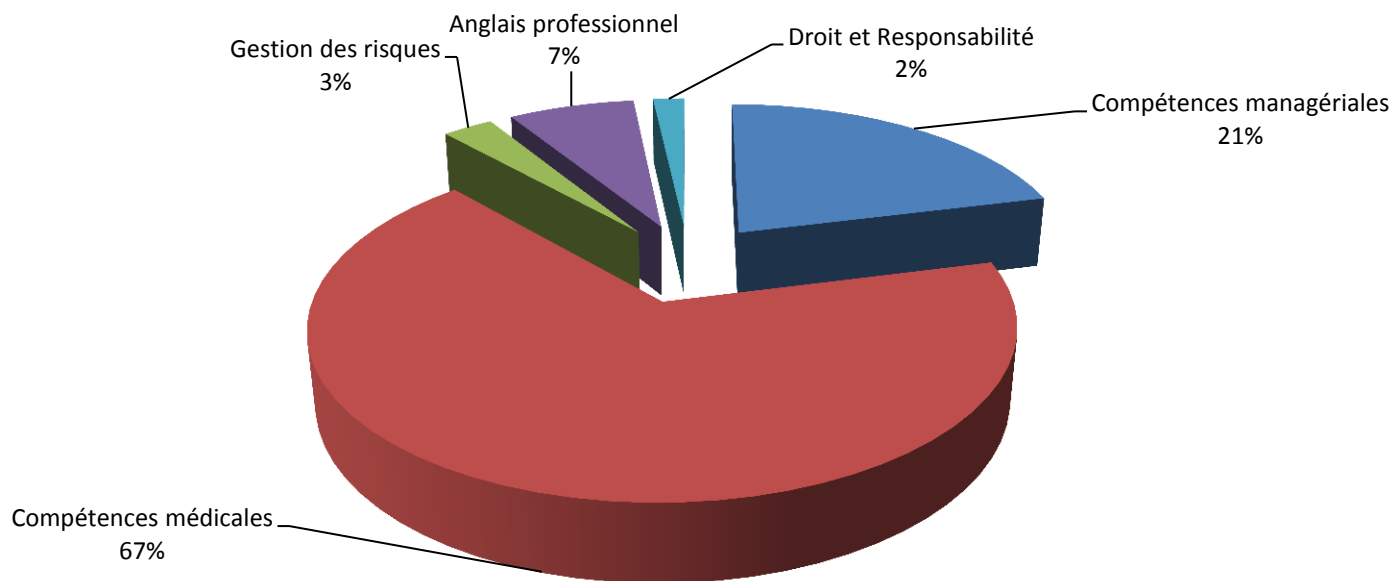
A compléter par l'activité générée au sein des GH

L'organisation du DPC médical

Aides financières

	Nombre de praticiens pris en charge	Montants attribués
Congrès	308	184 920 euros
Etudes/Formations	292	281 501 euros
Séjours	16	143 600 euros
Programmes de DPC	66	34 450 euros
TOTAL	682	644 471 euros

L'organisation du DPC médical



L'organisation du DPC médical

	Programmes DPC et formation	Aides financières	Bourses	Ressources documentaires scientifiques
Dépenses (Prévisionnel 2015)	319 021 euros	644 471 euros	236 300 euros	1 741 892 euros

Coût de production d'une journée de DPC/formation par participant: 69,70 euros

2. LES EVOLUTIONS ATTENDUES

Evolutions concernant les structures

Concernant le département:

- projet de relocalisation des activités sur le site Broussais
 - regroupement des différents secteurs du département et rapprochement avec un laboratoire de recherche en management des organisations de soins
 - conditions d'accueil des participants et des intervenants doivent être maintenues voire améliorées (maintien voire renforcement de l'attractivité): travaux ++
 - impacts sur le développement de l'activité
- maintien de 3 bureaux au siège (proximité CME, DOMU, DRH notamment)
- renforcement et développement de partenariats avec les autres CHU et les universités

Evolution réglementaires en matière de DPC

Concernant le DPC:

- obligation triennale
- orientations nationales fixées par spécialité
- parcours de DPC déterminé par chaque CNP
- validation du respect de l'obligation par les ordres professionnels

Les orientations nationales de DPC

1. Orientations s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé (34 orientations) :

- Prévention et promotion de la santé
- Parcours de santé
- Innovation (bon usage du médicament, sécurité des soins, éducation du patient, ...)

2. Orientations définies par profession de santé ou spécialité:

- 468 orientations nationales
 - 293 orientations nationales pour les professions médicales
 - 164 orientations nationales pour les auxiliaires médicaux
 - 11 orientations nationales relatives à l'exercice en équipe